



Un contrat de travail inexistant

Par **stephanie57**, le **26/05/2010** à **21:57**

Bonjour,

j'ai récemment eus une convocation par les prud'hommes, l'affaire est que une fille m'accuse de lui devoir une somme d'argent et elle m'accuse également de lui avoir mis fin a son contrat de travail, brutalement et sans aucun formalisme le 28 mars 2009, pour avoir garder mon fils et ma fille.

cependant nous, nous sommes mises d accord que je la dépannerai par des courses ou en monnaie vu quelle ne percevait plus de chômage et que cela la dépannerais pour mettre de l'essence pour pouvoir chercher du travail et quand aucun cas nous procéderions a faire un contrat de travail.

je voudrais savoir quelle sont mes droits?

salutation distinguée

stephanie jaming